



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 08/12/20.

VIGILANCE COULEE DE NEIGE

Les chutes de neige observées depuis 5 jours donnent une couche de neige fraîche assez instable susceptible de provoquer des coulées de neige ou avalanches sur les monts du Cantal.

Dans ce contexte, le préfet du Cantal invite les pratiquants de randonnées hivernales (ski, raquettes, etc...) à la prudence et rappelle que le risque zéro en montagne n'existe pas.

Quelques conseils pour les randonnées hivernales :

- **Attention aux avalanches !**
- **Etablissez un itinéraire adapté** à votre niveau technique et physique
- Ne partez pas sans matériel adapté, notamment des vêtements chauds et de pluie, de quoi s'orienter et alerter les secours, une trousse de secours et une lampe frontale
- **Equipez-vous d'un DVA** (détecteur de victime d'avalanche), d'une pelle et d'une sonde. Il est essentiel de tester son DVA avant toute sortie et de s'entraîner régulièrement à son utilisation
- En cas d'accident, protéger la victime, alertez les secours (112) et portez assistance. Lorsque vous alertez les secours, donnez le plus de renseignements possibles sur la victime, la localisation et les circonstances.
- **Ne partez jamais seul. Vous pouvez faire appel à des professionnels**, qui dans le contexte sanitaire actuel, sont autorisés à vous encadrer dans la limite des 20 kms de votre domicile et des 3 heures.
- **Sachez renoncer.**

De plus, il est rappelé que le domaine skiable du Lioran est fermé, et, de ce fait non sécurisé. Les maires des communes concernées sont susceptibles d'interdire les différentes formes de pratiques de randonnée hivernale sur leur territoire.

Dans le contexte sanitaire, il est rappelé que les mesures barrières doivent être respectées, et que les déplacements pour faire du sport ou profiter de la nature sont limités à 20 kilomètres autour de son domicile et à 3 heures par jour. Vous devez également être porteur d'une attestation pour ce motif.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC